

septembre) furent imités dans les provinces, et, loin d'être réprimés par la Commune, furent avoués par elle; et les *travailleurs* (on donna ce nom aux égorgeurs) reçurent un salaire.

**Les volontaires de 1792.** — Des crimes ne sauvent pas un pays et les massacres de septembre ne sauvèrent pas la France. Ce qui la délivra, ce fut le courage de nos armées et le talent de Dumouriez arrêtant les Prussiens dans les défilés de l'Argonne; ce fut la bataille de *Valmy* (20 septembre).

Les premiers désastres et la rapidité avec laquelle notre territoire avait été envahi par les troupes prussiennes et les contingents de quelques princes allemands (nous n'étions pas encore en guerre avec l'empire germanique), venaient de ce que la France n'était nullement prête à soutenir le choc. L'appareil théâtral avec lequel s'était faite la proclamation de la patrie en danger, canon d'alarme, cortèges imposants, estrades dressées sur les places publiques pour recevoir les enrôlements, avaient bien réussi à faire accourir quelques milliers de volontaires; mais ce qui était plus sérieux, c'était la réquisition formelle contenue dans le décret du 5 juillet. Aux termes de ce décret, tous les citoyens en état de servir et ayant déjà servi dans la garde nationale étaient mis en activité permanente et tenus de

Danton, Robespierre, Manuel, Billaud-Varennes, Panis, Sergent, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins et une douzaine d'autres individus plus obscurs, membres du comité de surveillance ou seulement du conseil général de la Commune.

Ces massacres ne sauraient nullement être attribués à l'effervescence populaire. Ils furent accomplis, et c'est ce qui frappa Paris de terreur, avec un certain appareil administratif et grâce à l'inaction coupable du ministre. Le girardin Roland était pourtant ministre de l'intérieur. Ce jour-là il donnait à dîner. « L'événement du jour, dit Mme Roland dans ses *Mémoires*, faisait le sujet de la conversation; Clootz prétendit prouver que c'était une mesure indispensable et salutaire; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce. Il parla longtemps et très-haut, mangea davantage et ennuya plus d'un auditeur. Parmi les convives était aussi un membre du Comité civil de la section des Quatre-Nations. Il avait signé toute la journée les fameux bons de vin et de victuailles exigés par les travailleurs des prisons, et il s'était chargé d'en proposer le remboursement au ministre de l'intérieur. Roland lui répondit tranquillement qu'il n'avait pas de fonds pour de semblables objets. »